

Réponse du Conseil d'Etat

En l'état, le Conseil d'Etat n'est pas en mesure d'apprécier si, comme le laissent entendre les intervenants, le manque d'intérêt des jeunes pour la politique, en particulier les jeunes Fribourgeois-es, constitue un danger pour la démocratie, en particulier la démocratie directe telle qu'elle est conçue dans notre Etat. Dans ce sens, mais tel n'est pas l'objet de cette réponse, il serait aussi possible de démontrer qu'à certaines occasions, les jeunes se sont engagés avec enthousiasme et sérieux en faveur de différentes causes.

En revanche, et après avoir consulté le Conseil des jeunes, qui a été créé depuis plusieurs années, il apparaît certes qu'il était souvent difficile de motiver les jeunes à se préoccuper de manière soutenue et continue de la vie politique en général. Cette appréciation n'est pas nouvelle et les causes en sont pour une large part connues.

Cela étant et comme le constatent aussi les intervenants, les responsables de l'Etat à tous niveaux doivent en tout temps se préoccuper de la participation, singulièrement des jeunes, à la chose publique.

Le Conseil d'Etat propose ainsi d'accepter ce postulat. Le rapport qui suivra dans le délai légal portera principalement sur le bilan de l'activité de ce Conseil et, le cas échéant, établira un inventaire des mesures principales qui pourraient être mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs souhaités. Le Conseil d'Etat veillera à ce que le Conseil des jeunes soit associé à ces travaux.

- La discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat ont eu lieu ce jour.